L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 MARS 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WELSSE,
No. 56 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 MARS 1849

RAPPORT SUR LE TARIF.

Le comité des voies et moyens a présenté le [illegible] dernier à la Chambre des Représentants un rapport sur les nombreuses pétitions adressées au Congrès pour solliciter le rappel ou la révision du tarif actuel. Ce rapport, que nous n'avons pas encore reçu, occupe, il paraît, quatre colonnes d'un grand journal. Les conclusions n'en sont cependant connues que [illegible]

La Chambre vote le bill qui ordonne aux officiers qui ont prélevé des contributions militaires de régler leurs comptes avec le gouvernement.

L'amendement du Sénat au bill des allocations indiennes est pris en considération.—M. Atherton fait un discours sur la question de l'esclavage.

La Chambre adopte l'amendement du Sénat pour le gouvernement temporaire de la Californie.

SÉNAT, *2 mars.*—Le bill remboursant les droits de douane sur des marchandises détruites par un incendie à New-York, est pris en considération et rejeté.

Le vice-président Dallas descend du fauteuil après avoir lu un discours d'adieu au Sénat.—M. Atchison est nommé président par interim.

M. Webster présente ses résolutions félicitant M. Dallas sur la manière dont il a rempli ses devoirs de président. Ces résolutions sont adoptées.

Le Sénat discute et vote le bill relatif au règlement des indemnités mexicaines.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Le comité des finances rapporte le projet de M. Webster, pour le gouvernement de la Californie, et propose de le substituer au projet de M. Walker. Cette proposition est rejetée à une majorité de 96 voix contre 89.

VENEZUELA. — Des nouvelles récentes de Puerto-Cabello reçues à Philadelphie annoncent que l'autorité de Monagas n'est plus contestée dans le Venezuela depuis l'éclatante défaite des forces de Paez. Cependant les affaires sont toujours dans un déplorable état et rien n'indique que qu'elles doivent s'améliorer prochainement.

AUX EDITEURS.

Je viens de lire un article dont on me parle beaucoup, publié dans le *Courrier de la Louisiane* du 2 de ce mois, sous ce titre : *Des idées désorganisatrices en Europe, et des réformateurs.* J'en ai été, je me voulais pas dire indigné, mais du moins profondément affligé. Lorsqu'on dit d'abord : " la condition essentielle pour un auteur est d'être clair. " Qu'il me soit permis de dire que la condition essentielle pour un critique c'est d'être vrai d'abord, sans calomnier. Mais il est bien évident que l'écrivain de cet article n'appartient à cette catégorie dont il dit que " la plupart de ceux qui en parlent ne l'ont lu qu'à demi. J'aime à croire ; d'autant qu'il avoue fort ingénument le que sans le secours d'un commentateur qu'il a sous les yeux et qu'il aurait bien dû dénigner) " il lui aurait été impossible d'en examiner le sujet de son article. " Il s'est probablement mis de foi de ce commentateur qui sans doute n'avait pas lu Fourier tout non plus, qu'il affirme " qu'on rencontrera à chaque pas, dans Fourier, des propositions telles que : la propriété, c'est le vol ; le travail c'est la mort ; Dieu, c'est le Diable, etc. " Il ajoute " que les hommes vivront cent " quarante-quatre ans, mourront et reviendront " au monde peu après, les femmes belles comme " des Vénus, les hommes laids comme des " Adonis. " Et il prie le lecteur d'être bien persuadé que tout ce qu'il avance est extrait textuellement de Fourier!!!.....

La bienveillance me défend de lui dire ce dont je suis persuadé. J'aime mieux lui témoigner cette indulgence dont j'ai tant besoin moi-même, dont j'aurai besoin surtout à une époque où je parlerai de Fourier à peu près comme lui-même, sans en avoir lu le premier mot. Mais un pour il me vient un scrupule ; je compris qu'avant de condamner quelqu'un il faillait l'entendre, et je pris le parti de lire ce que j'avais déjà lu quelquefois. Hélas ! je m'étais trompé. Aussi j'engage désormais du *Courrier* à lire Fourier, bien convaincu que si en parle ensuite, ce sera dans un sens diamétralement opposé à celui qu'il a adopté et vendredi dernier. J'ai pu, il est vrai, me tromper ; je n'ai pas encore lu tout Fourier, mais j'ai trouvé que je suis d'accord avec lui sur la définition de bien autre l'auteur ; mais, c'est peut-être notre faute, non celle de Fourier.

Par exemple, il est juste, et j'en ai presque chaque jour de nouvelles preuves, entre ceux qui ont tient contre Fourier sans l'avoir jamais étudié. Que d'absurdités, en effet, n'a-t-on pas débitées sur ce vaste génie, un des plus grands dont l'humanité puisse s'honorer !..... Ce n'est pas ici le lieu de discuter sa doctrine ; mais je dois saisir l'occasion pour faire justice de ce qu'on a qualifié d'immorale de Fourier : peu importe, pour le prouver